

Compte-Rendu du conseil municipal de Plouédern du 12 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le quatre octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 19 - votants : 19.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARAUULT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, TANGUY, BLONS.

Absents et excusés : M. AVETAND et Mme MAUBIAN.

Secrétaire de séance : Mme Christine CORRE.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du conseil municipal du 15 juin 2021
2. Rapport d'activité de la CCPLD
3. CCPLD : pacte de gouvernance
4. CCPLD : transfert de compétences
5. CCPLD : transformation en communauté d'agglomération
6. Décision modificative N°1
7. Participation financière aux écoles de Ploudaniel
8. Mise en place du RIFSEEP
9. Projet de logements sociaux et d'un local commercial place de la mairie
10. Mise à jour de l'inventaire des zones humides
11. Circuit des Roches Blanches : conventions de passage et inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
12. Remplacement d'Arnaud COULIER dans ses différentes fonctions
13. Questions diverses.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA CCPLD

M. Bernard GOALEC, Maire, présente le rapport d'activité de la CCPLD pour l'année 2020 aux membres du Conseil Municipal.

CCPLD : PACTE DE GOUVERNANCE

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle que le conseil de Communauté du 9 avril 2021 a décidé d'établir un pacte de gouvernance. Ce pacte constitue un instrument d'organisation de la vie institutionnelle de l'intercommunalité et du processus décisionnel, avec pour objectif d'associer les élus communautaires et municipaux. Il est le volet institutionnel et organisationnel du projet de territoire, permettant sa mise en œuvre de manière efficace et collective.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve le pacte de gouvernance.

CCPLD : TRANSFERT DE COMPÉTENCES

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle que lors du conseil de Communauté du 17 septembre dernier, la CCPLD a engagé sa transformation en communauté d'agglomération au 1er janvier 2022. Le conseil municipal est sollicité pour émettre un avis sur les transferts et modifications de compétences nécessaires à cette transformation : aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, accueil des gens du voyage, gestion des eaux pluviales urbaines, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie et animation et promotion des activités sportives au sein des équipements sportifs d'intérêt communautaire

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve l'ensemble des transferts et modifications de compétences listés ci-dessus.

CCPLD : TRANSFORMATION EN COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La CCPLD projette de se transformer en communauté d'agglomération au 1er janvier 2022. La CCPLD pourrait remplir, au 1er janvier 2022, les conditions nécessaires pour une transformation en communauté d'agglomération :

- du fait des transferts de compétences initiés par le conseil de Communauté du 17 septembre et en cours d'approbation par les 22 communes du territoire ;
- elle remplit les conditions de création d'une communauté d'agglomération tenant aux seuils de population.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération ainsi que sa modification des statuts.

DECISION MODIFICATIVE N°1

M. Bernard GOALEC, Maire, présente aux membres du conseil municipal la décision modificative validée par la Trésorerie de Landerneau.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve la décision modificative du budget présentée.

PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX ÉCOLES DE PLOUDANIEL

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal les modalités de participation financière aux frais de scolarité pour les élèves scolarisés en dehors de la commune. M. le Maire expose également la situation avec Ploudaniel qui participe également aux frais de scolarité de l'école Sainte-Anne sur son territoire pour l'ensemble des élèves qui y sont scolarisés, tout comme le fait la commune de Plouédern pour ceux de l'école Saint-Edern.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, fixe comme ci-dessous les modalités de participation financière aux écoles de Ploudaniel :

- Plouédern versera une participation financière pour les enfants de son territoire scolarisés à l'école Jean Monnet selon le coût moyen communiqué chaque année par Ploudaniel ;
- Plouédern reversera directement à la commune de Ploudaniel, pour ses enfants scolarisés à l'école Sainte-Anne, une participation financière équivalente à celle versée par la commune de Ploudaniel pour ses élèves scolarisés à l'extérieur ;
- Ploudaniel reversera directement à la commune de Plouédern, pour ses enfants scolarisés à l'école Saint-Edern, une participation financière équivalente.

MISE EN PLACE DU RIFSEEP (RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)

M. Bernard GOALEC, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal les résultats de la réflexion engagée visant à refondre le régime indemnitaire des agents concernés et à instaurer le RIFSEEP, pour prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes et susciter l'engagement des collaborateurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote à l'unanimité, décide de mettre en place ce nouveau régime indemnitaire au 1^{er} janvier 2022 et de supprimer l'ancien.

PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX ET D'UN LOCAL COMMERCIAL PLACE DE LA MAIRIE

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal le projet de logements sociaux et d'un local commercial en lieu et place de l'ancien « studio 211 ». Afin de poursuivre ce partenariat, il expose les deux conventions qui sont proposées par Finistère Habitat afin de concrétiser ce projet :

- Une convention de rétrocession qui garantit, à Finistère Habitat, la rétrocession à la commune des abords du bâtiment qui ne seront pas construits ;
- Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour le local commercial que la commune s'engage à acquérir, une fois les travaux terminés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les deux conventions exposées ci-dessus.

MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE COMMUNAL DES ZONES HUMIDES

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe au Maire, informe le conseil municipal que le Syndicat de bassin de l'Elorn, dans son compte rendu du 21/06/2021, propose une actualisation de l'inventaire au lieu-dit Prat Creis.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve l'actualisation de l'inventaire des zones humides sur la commune de Plouédern.

CIRCUIT DES ROCHES BLANCHES :

Mme Michèle CASU, Adjointe au Maire, expose au conseil municipal le projet de circuit des Roches Blanches qui empruntera une partie du tracé du sentier de l'Elorn. La commune souhaite également classer ce circuit de randonnée pédestre au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) afin de garantir la qualité, la sécurité et la continuité de l'itinéraire. En effet, cette inscription permet à l'itinéraire de bénéficier des assurances du Département du Finistère (qui protègent le propriétaire privé et le randonneur en cas d'accident), de pérenniser et d'homogénéiser le balisage.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve le tracé, la demande d'inscription au PDIPR du « circuit des Roches Blanches » et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'avancée du dossier ainsi qu'à faire les demandes de subvention auprès du Département et de la CCPLD.

REMPLACEMENT D'ARNAUD COULIER

M. Bernard GOALEC rappelle que suite à la démission de M. Arnaud COULIER, il convient de le remplacer dans certaines de ces fonctions de membre du CCAS, suppléant au sein de la commission liste électorale et correspondant défense.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, à désigner les représentants suivants :

- Mme Céline TANGUY comme membre du CCAS,
- Mme Nathalie TOURBOT comme suppléante au sein de la commission liste électorale,
- Mme Christine CORRE comme correspondante défense.

QUESTIONS DIVERSES

- Schéma directeur pour l'aménagement du bourg
- Pistes cyclables sur la RD29 :
 - Travaux tronçon N°1 : Camblanc / Runhuel
 - Esquisses tronçon N°2 : Runhuel / Landerneau
- Correspondant numérique
- Calendrier des événements de fin d'année